

## ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU  
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU  
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS  
D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de IDELUX environnement, Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON en vue d'obtenir le permis d'environnement pour maintenir en activité le parc à conteneurs d'Aubange, sur un terrain sis Zoning Industriel à 6790 AUBANGE

**Référence DPA** : D3100/81004/RGPED/2020/2/MD/bm - PE (dossier n° 41165)

**Référence commune** : PE 76

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 15 septembre 2020 inclus.

<u>Date de l'affichage de la demande</u>	<u>Date de l'ouverture de l'enquête</u>	<u>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</u>	<u>Les observations écrites peuvent être adressées à</u>
27 août 2020	Du 01 septembre 2020 au 15 septembre 2020	Hôtel de Ville Rue Haute n° 22 6791 ATHUS le 15 septembre 2020 à 16h00	Monsieur le Bourgmestre de la Commune d'AUBANGE Rue Haute n° 22 6791 ATHUS

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 8h30 à 12h00, et les mardis 1<sup>er</sup> et 8 septembre 2020 de 16h à 20h.

Lorsque que la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit **prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** auprès du Service urbanisme, rue Haute n° 22 à 6791 ATHUS, par tél : 063/43.03.10 ou par mail : urbanisme@aubange.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture d'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques auprès du demandeur, du fonctionnaire technique (adresse : avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR, tél : 081/715300).

A AUBANGE, le 24 août 2020.  
Par ordonnance

La Directrice Générale f.f.,  
TOMAELO H.



Le Bourgmestre,  
DONDELINGER J.-P.

